



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Vendredi 10 Mars 2017**

OBJET : Transformations et créations de postes

Président Monsieur Louis BOUTRIN, représenté par Madame Nadiège LITRE
Secrétaire de séance... Monsieur Lucien ADENET

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 10 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30, à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 9 Décembre 2016
- Finances
2. Débat sur les Orientations Budgétaires 2017
3. Compte Administratif 2016
4. Compte de Gestion 2016
5. Affectation du résultat 2016
6. Accord-cadre RNF/PNM pour le congrès des Réserves
7. Avenant à la convention de gestion des Réserves
8. Convention avec le Comité des Œuvres Sociales du PNM – Cadeaux de fin d'année 2016
- Ressources Humaines
9. Transformation et création de postes
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Absents, excusés : 22

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, L. ADENET, B. BIROTA & MMES M-F. TOUL, K. BERNABE, J. PETIT-DULYS
Communes : - Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. H. AVININ (Bellefontaine), M.T.MARECHAL (Case-Pilote), Mme S. SIMBA (Diamant), Mme N. LAGIER (François), Mme N. LITRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme. J. DIALLO (St-Esprit), M. A. THEODOSE (Ste-Anne), M. W.LOUIS-SIDNEY (Ste-Luce), Mme P. SIMONIN (Ste-Marie), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclín).

-Membres suppléants : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), représente M. J. FELICIE

Communautés de communes – Membres titulaires: MM. N. MONSTIN (CAP NORD), J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : M. G. COUTURIER à M. BIROTA – M. R. MARTINE à M. L. ADENET – Mme M. PLANTIN à M. LOUIS-REGIS

Communes : M. E. CHEMIN (Grand-Rivière) à Mme N. LITRE (Gros-Morne)

Etaient absents (titulaires) :

CTM : Mmes M-L. LESDEMA, C. BAURAS & MM. F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, F. CATHERINE.

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme F. EDWIDGES (Ducos), Mme S. BOURGEOIS (Fds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K. SALIBERT (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (St-Joseph), M. G. CHAUVET (Schoelcher),

Excusés : MM. MARTHELY (Robert), M. J. ESPARTERO (St-Pierre),

Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM).

Assistaient à la réunion : M. G-A. MORAVIE, Trésorier du Syndicat Mixte du PNM
M. R. BRITHMER, DGS du PNM et ses collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20170310-17-09-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2017

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs,



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Considérant qu'à la suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe à la session de 2016 de deux agents du PNM, il est proposé de transformer les postes suivants à compter du 15 mars 2017 :

| Grade actuel | Nouveau grade | A compter du |
|-------------------|-----------------------------------------------------|--------------|
| Adjoint technique | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 15 mars 2017 |
| Adjoint technique | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 15 mars 2017 |

NB : Ces transformations tiennent compte de la mise en place du Parcours Professionnel Emploi et Rémunérations (PPCR).

Considérant qu'à la suite de la réussite au concours de technicien territorial, il est proposé de créer le poste suivant : Technicien chargé de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité

| Grade | A compter du |
|----------------------|--------------|
| Technicien titulaire | 15 mars 2017 |

Considérant que dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé la création des postes suivants :

| Poste | Grade | A compter du |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------|
| Assistante communication | Adjoint administratif ou adjoint technique | 15 mars 2017 |
| Ingénierie technique et financière des ACI | Ingénieur | 15 mars 2017 |

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte à l'unanimité les transformations et créations de postes ci-dessus.

Article 2

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces changements de poste et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Article 3

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget en vigueur et suivants.

Article 3

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'État et inscrites au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 10 mars 2017

Le Président,

Louis BOUTRIN

